



Un État criminel:

Comprendre et lutter contre la corruption institutionnalisée et la violence en République démocratique du Congo

Par Sasha Lezhnev¹ -- Octobre 2016

Deuxième volet de la série d'Enough Project sur les kleptocraties violentes en Afrique de l'Est et Afrique centrale

Résumé analytique et recommandations

La République démocratique du Congo n'est pas un État failli, du moins pas pour tout le monde. C'est un échec pour la grande majorité des Congolais qui souffrent du délabrement des services de sécurité, de santé et d'éducation. À l'inverse, pour les élites dirigeantes et leurs partenaires commerciaux, qui cherchent à extraire ou trafiquer les ressources de manière illicite au détriment du développement du pays, le Congo est un État efficace.

Depuis 130 ans, le pays présente de nombreux indices de kleptocratie violente, un système de captation de l'État au sein duquel des réseaux de dirigeants politiques et leurs partenaires commerciaux détournent les institutions gouvernementales et maintiennent l'impunité aux fins d'extraction des ressources et de sécurisation du régime. Ces réseaux utilisent différents niveaux de violence pour conserver le pouvoir et réprimer les voix dissidentes. Ce système compte sur les efforts du régime actuel visant à miner toute transition démocratique. Le président Joseph Kabila et ses collaborateurs profitent d'une corruption prégnante et s'efforcent par tous les moyens de se maintenir au pouvoir. Du roi Léopold II, il y a plus d'un siècle, à Kabila aujourd'hui, les dirigeants congolais ont détourné des milliards de dollars revenant à l'État et au peuple congolais en ayant parfois recours à des actes d'une grande violence pour un objectif clair : conserver la mainmise sur l'État et ses immenses ressources naturelles.

Au cours du mandat de Kabila, jusqu'à 4 milliards de dollars par an se sont volatilisés ou ont été volés du fait de manipulations des contrats miniers, des budgets et des actifs de l'État², suivant en cela les exemples du roi Léopold, des autorités coloniales belges, de Mobutu Sese Seko et du père de Joseph Kabila, son prédécesseur à la présidence avant son assassinat. Ces régimes se sont alliés à des acteurs commerciaux pour dépouiller le peuple congolais de ressources naturelles précieuses qui lui revenaient de droit. Les partenaires internationaux de ces élites politiques en ont aussi largement profité, certains d'entre eux par le versement d'importants pots-de-vin. Ainsi, dans un récent accord sur le plaidoyer du département de la Justice des États-Unis, le *hedge fund* américain Och-Ziff a affirmé que certains de ses partenaires commerciaux, parmi lesquels l'homme d'affaires israélien Dan Gertler, selon des sources proches du dossier, avaient versé plus de 100 millions de dollars de pots-de-vin à des fonctionnaires congolais en échange de l'obtention de concessions minières d'une valeur de plusieurs milliards de dollars à des prix très bas³.



Ces régimes ont recours à la violence de manière systématique. D'après certaines estimations, 5,4 millions de personnes auraient péri et des centaines de milliers d'autres auraient été victimes de violences sexuelles lors des conflits survenus sous les présidences de Joseph Kabila et de son père, Laurent-Désiré Kabila⁴, les États voisins, en particulier le Rwanda et l'Ouganda, ayant pris une part active aux meurtres et pillages perpétrés sur le territoire congolais. À cela s'ajoutent la violence structurelle et la répression.

Fondée sur des recherches historiques et de terrain, cette étude soutient que le président Kabila et ses proches collaborateurs s'appuient dans une large mesure sur le vol, la violence et l'impunité pour rester au pouvoir, au détriment du développement du pays. Depuis le règne du roi Léopold, les hauts fonctionnaires congolais et leurs associés ont créé sept « piliers » qui sous-tendent cette kleptocratie violente⁵:

- 1. Laisser les forces de sécurité prendre leur part du butin.** Mobutu disait: « Vous avez des armes, vous n'avez pas besoin de salaire »⁶. Afin ne pas être renversé par la force, le régime autorise les hauts gradés de l'armée à s'enrichir par l'exploitation des ressources et des citoyens, alimentant ainsi les cycles de conflit.
- 2. Rester au pouvoir ou prendre le risque de tout perdre.** Si elles quittent le pouvoir, les élites associées au régime courent le risque de perdre leurs biens mal acquis et l'immunité qui les place à l'abri de poursuites judiciaires. Les mouvements prodémocratiques sont dès lors réprimés, souvent par la violence, car ils représentent une menace pour le système corrompu.
- 3. S'assurer que les élites associées au régime aient peu, voire pas, de comptes à rendre.** L'impunité est le ciment qui assure la cohésion du système. Les institutions judiciaires ciblent les opposants au régime ou les personnalités peu influentes, et non les auteurs de délits graves en matière de corruption ou de violations des droits de l'homme.
- 4. Créer des structures étatiques parallèles et coopter les groupes rebelles pour atténuer les menaces politiques.** Des chaînes de commandement parallèles sont mises en place pour garantir la loyauté au régime ; les rebelles sont acceptés au sein de l'armée sans filtrage ni réelle intégration. L'armée, pléthorique, commet alors des exactions et collabore avec les groupes armés.
- 5. Veiller à ce que les hauts fonctionnaires tirent parti de la corruption.** Lorsqu'il est nommé à un poste militaire ou gouvernemental, tout fonctionnaire s'attend à percevoir des pots-de-vin. Ce système, appelé « rapportage », s'est traduit par une pression fiscale réelle de près de 55 % sur les citoyens congolais⁷.
- 6. Tirer un avantage personnel de l'exploitation des ressources naturelles, sous-utiliser les services et détourner les réformes.** Le régime reçoit des pots-de-vin de certains étrangers pour la vente de ressources à des prix très bas. Ces derniers les revendent ensuite précipitamment⁸ afin de réaliser des profits élevés, privant ainsi l'État congolais de recettes importantes⁹. Des réformes en faveur de la transparence, telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), peuvent être utiles, mais les principaux vecteurs de corruption – les entreprises publiques et les sociétés-écrans étrangères associées – demeurent opaques. Le gouvernement sous-utilise délibérément les services publics pour mieux mettre l'accent sur le clientélisme.
- 7. Semer la confusion en créant de l'incertitude au niveau des politiques afin d'accroître la**



corruption. Le gouvernement crée des institutions qui vont à l'encontre de ses propres lois ou politiques, tandis que les organismes publics imposent leurs propres taxes et perçoivent leurs propres impôts, ce qui augmente la prédation.

Ces « piliers » ont, en grande partie, fait de l'État congolais une institution de façade qui masque une entreprise de vol et de prédation. C'est pourquoi le gouvernement s'oppose à une réforme en profondeur de l'armée, de la justice et des entreprises publiques, qui sont au cœur de nombreuses crises dans le pays¹⁰. Cela a également des effets dévastateurs dans la mesure où les citoyens congolais gagnent en moyenne moins que dans les années 1970 en prix réels¹¹. Ce système coexiste avec un autre plus formel au sein duquel l'État exerce certaines fonctions et où certaines infrastructures de base financées par la Chine ont été construites. Cependant, il y a une logique dans le fait que le Congo ne soit pas devenu un État plus pacifique et compétent qu'il ne l'est aujourd'hui. Un État faible qui fournit quelques services, mais maintient ses hauts gradés de l'armée toujours actifs, cultive l'opacité de ses richesses minières et préserve un sentiment d'impunité parmi les dirigeants du régime est utile puisqu'il les aide à maximiser leurs profits tout en restant au pouvoir.

Uniques en leur genre, les réseaux qui supervisent les systèmes kleptocratiques sèment souvent les graines de leur propre disparition, et le contrôle de Mobutu sur la kleptocratie du Congo n'était en rien différent. La primauté accordée au clientélisme a donné lieu à d'importants désordres économiques ; les stratégies du type « diviser pour mieux régner » ont favorisé la montée en puissance de l'opposition qui a basculé dans la rébellion et, lorsque l'argent du clientélisme de Mobutu est venu à manquer, les élites et la population se sont retournées contre lui. À mesure que le réseau de Mobutu se délitait et commençait à s'effondrer, sa décision de soutenir l'ancienne armée et les milices rwandaises – responsables du génocide de 1994 et qui avaient fui en traversant la frontière congolo-rwandaise – a amené le Rwanda et l'Ouganda à envahir le Congo, conduisant au conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale. Certaines de ces graines, porteuses d'effondrement et d'instabilité, réapparaissent aujourd'hui.

Analyser la situation sous l'angle, non plus de l'État failli, mais de l'État kleptocratique La communauté internationale considère généralement le Congo comme un État fragile ou failli. À cette aune¹², elle lui apporte son aide, y compris en matière de maintien de la paix, afin de compenser le manque d'investissement ou de participation dans la fourniture de services étatiques. De 2006 à 2013, l'aide publique versée au Congo s'est élevée en moyenne à 2,6 milliards de dollars par an¹³. Au cours de cette même période, le régime du président Kabila a affaibli les services de l'État. Citons un exemple : alors que son cabinet a reçu en 2015 près de trois fois le montant du budget prévu (88 millions de dollars), la commission électorale, elle, n'a touché qu'un tiers de son budget (69 millions de dollars)¹⁴.

Si les décideurs internationaux veulent réellement peser sur le cours des choses et aider les réformateurs congolais à amender le système, il est impératif qu'ils changent de regard. Ils doivent voir la situation actuelle au Congo comme la dernière itération d'un modèle de violence et de corruption établi de longue date, et réagir en conséquence. Les politiques menées doivent se focaliser sur la mise en place d'un cadre plus coercitif pour les principaux instigateurs de la violence et de la corruption, qui sapent la démocratie. Il est possible d'y parvenir en instaurant de nouveaux leviers grâce à des outils de pression financière normalement réservés à la lutte contre la prolifération nucléaire et le terrorisme. Il s'agit d'isoler certains dirigeants du système financier international et d'accroître le soutien apporté aux journalistes et aux organisations issues de la société civile congolaise afin de contraindre le gouvernement à rendre compte de ses actes.



Les objectifs de ces politiques doivent être doubles : garantir l'imputabilité des crimes financiers et des violations des droits de l'homme, et mettre en place de nouveaux leviers pour l'adoption de réformes en matière de paix, de droits de l'homme et de gouvernance. Jusqu'ici, les pays occidentaux ont sous-estimé l'influence de tels leviers sur le régime et les ont sous-exploités, alors même que les dirigeants congolais et leurs partenaires commerciaux étrangers utilisent le dollar américain pour leurs transactions, interagissant de fait avec le système bancaire occidental. Cette double approche permettrait de soutenir beaucoup plus efficacement les efforts des Congolais pour changer le système et promouvoir la bonne gouvernance.

Recommandations

1. **Pressions financières : pour favoriser la mise en œuvre d'une politique axée sur les pressions financières et propice aux réformes, les États-Unis et les autres acteurs au sein de la communauté internationale devraient, d'une part, utiliser des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et, d'autre part, définir et appliquer des sanctions élargies et ciblées. Cela impliquerait d'adopter une approche nouvelle et unique en matière de pressions financières, laquelle créerait un effet de levier favorable aux processus de réforme au Congo.** L'objectif serait de geler l'accès au système financier international des personnes qui se rendent coupables d'atrocités et, partant, menacent la paix. Le Congrès américain devrait s'assurer que le département du Trésor dispose de ressources et d'une orientation suffisantes pour mener des enquêtes ou prendre des mesures exécutoires.
 - **Adopter des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux.** Le département du Trésor américain et les principales cellules de renseignement financier (CFR) des gouvernements africains et européens devraient travailler conjointement afin de prendre des mesures pour lutter contre les activités de blanchiment de capitaux qui transitent par l'intermédiaire des banques au Congo et à l'étranger. Par exemple, la CFR américaine, le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), devrait émettre un avis public concernant les modèles utilisés pour blanchir les produits de la corruption au Congo, ainsi que tout autre ensemble de transactions susceptibles de constituer une activité de blanchiment de capitaux, tel que des éléments du commerce de l'or. Un tel avis doit inclure, le cas échéant, une discussion sur les canaux bancaires correspondants utilisés par les banques congolaises et régionales pour se connecter au système financier international. Les autres CFR devraient prendre des mesures consultatives analogues qui, collectivement, devraient exhorter les banques et autres institutions financières à effectuer des vérifications préalables plus approfondies et à signaler davantage les transactions suspectes. Toutefois, compte tenu de l'importance du dollar pour les transactions qui sous-tendent l'activité kleptocratique au Congo, un avis du FinCEN constituerait la première étape la plus pertinente. Le FinCEN et les CFR des gouvernements africains, tels que l'Afrique du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie, devraient collaborer en matière de partage de l'information, de programmes de renforcement des capacités et d'application afin d'accroître l'efficacité de ces avis et des enquêtes qui en découlent.
 - **Renforcer les sanctions ciblées.** Les États-Unis, l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté de développement d'Afrique australe et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont chacun leurs propres cadres de sanctions et pouvoirs. Ces gouvernements ou organismes devraient tirer les leçons des dernières sanctions émises en utilisant ces pouvoirs pour imposer des sanctions ciblées, les appliquer de façon agressive et placer de nouvelles pressions financières sur les



hauts fonctionnaires, les propriétaires d'entreprises, les banques et les hauts gradés de l'armée qui composent la direction du réseau kleptocratique responsable et/ou tirant parti de la violence perpétrée, de l'autocratie en place et de la corruption au Congo. Le cas échéant, des pouvoirs de sanctions supplémentaires devraient être mis en place, à travers par exemple un nouveau décret présidentiel aux États-Unis et des textes équivalents dans les autres pays, qui autoriseraient les mesures ciblant les personnes qui tirent profit de la corruption publique ou du détournement d'actifs de l'État.

2. **Responsabilité : la Cour pénale internationale (CPI), les États-Unis, les nations d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, et les États européens devraient recourir à des instruments judiciaires afin de cibler les auteurs d'actes violents, d'engager des poursuites en cas de crimes liés à la corruption et de soutenir les stratégies visant les affaires de crimes d'atrocité, et plus particulièrement les biens volés par les responsables de crimes graves, afin d'imposer un véritable mécanisme de responsabilité.**
 - **Cibler les auteurs d'actes violents et engager des poursuites en cas de pillage.** La CPI et les juridictions nationales compétentes devraient enquêter sur les crimes graves commis à l'heure actuelle au Congo, y compris dans le cas de complicité et d'incitation à la perpétration d'atrocités par des groupes armés. Ces tribunaux devraient également se pencher sur les crimes de guerre que constitue le pillage des ressources naturelles, en particulier de l'or.
 - **Confisquer les actifs d'origine criminelle.** Le bureau du procureur de la CPI devrait confisquer les actifs d'origine criminelle dans le cadre des affaires en cours et à venir concernant le Congo et élaborer une stratégie plus large pour la saisie des actifs dans l'ensemble des affaires. Il devrait relancer la division chargée des crimes financiers de la CPI. La Kleptocracy Asset Recovery Initiative, initiative coordonnée par le département de la Justice américain, devrait enquêter sur les produits de la corruption à grande échelle et les actes de violence organisée, et les localiser au Congo. Elle devrait en outre s'appuyer sur les dispositions relatives à la confiscation d'actifs pour restituer ces biens aux communautés à qui ils ont été dérobés.
 - **Poursuivre les crimes liés à la corruption.** Le département de la Justice américain, en vertu du Foreign Corrupt Practices Act et des autres lois pertinentes, ainsi que ses homologues européens, par exemple la Belgique, le Royaume-Uni et la Norvège, devraient enquêter sur les détournements de fonds, les cas d'extorsion et autres crimes liés à la corruption, et engager des poursuites.
3. **Bonne gouvernance et transparence : l'objectif global des décideurs politiques devrait être l'instauration d'un État réformé et fonctionnel, répondant aux besoins des citoyens congolais.** Tout en continuant d'imposer des pressions financières et juridiques afin de sanctionner immédiatement les comportements actuels violents et corrompus, les institutions américaines, européennes, africaines et multilatérales devraient soutenir les processus à long terme en faveur de la démocratie et de la transparence, les réformes en matière de gouvernance, ainsi que le renforcement des capacités requises en prenant les mesures suivantes:
 - **Réformer l'assistance.** Les programmes de renforcement des capacités doivent être repensés dans l'ensemble des secteurs afin qu'ils cessent de renforcer les institutions



corrompues existantes, dans la mesure où, en l'absence de volonté politique de réformer, celles-ci n'auront pas l'impact souhaité. Les pays donateurs devraient examiner en profondeur ces institutions afin de se concentrer exclusivement sur celles impliquées dans le processus de réforme. Les donateurs doivent intégrer de fortes mesures de responsabilisation et de surveillance dans les programmes nationaux portant sur le renforcement des capacités et le secteur de la sécurité au Congo et être prêts à mettre fin au financement ou à rejeter des projets si le gouvernement n'inclut aucune garantie sur la prévention de la corruption. Par exemple, un programme d'aide ne doit pas seulement fournir de l'équipement et dispenser des formations aux fonctionnaires ministériels. Il doit également exiger que les salaires soient versés par le ministère dans les délais prévus et que son unité anticorruption engage activement des poursuites dans les affaires de corruption. Le Congrès devrait jouer un rôle constructif en s'assurant que l'aide est bien ciblée et demander instamment un contrôle et l'élaboration de rapports sur les programmes de renforcement des capacités de l'État.

- **Faire pression pour que soient publiés des rapports financiers et des audits sur les entreprises publiques et les contrats conclus avec la Chine.** Les États-Unis, les pays européens, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), le Fonds monétaire international (FMI) et les sociétés minières qui investissent au Congo devraient fortement encourager le président Kabila et la ministre du Portefeuille de la RDC à exiger des principales entreprises publiques telles que la Gécamines et SOKIMO qu'elles publient des états financiers annuels détaillés. En outre, un prestataire tiers indépendant devrait mener un audit sur les entreprises et les dépenses liées au contrat de 6,2 milliards de dollars conclu entre la Chine et le Congo, et publier ses conclusions concernant cet accord opaque.
- **Favoriser la mise en œuvre de l'ITIE et appeler instamment à l'achèvement de la révision du Code minier.** Les États-Unis, la Banque africaine de développement, les États européens et la Banque mondiale devraient renforcer la mise en œuvre de l'ITIE au Congo en insistant pour que les rapports de celle-ci communiquent les informations relatives aux dépenses des entreprises publiques, conformément aux exigences de l'initiative, en faisant pression pour une divulgation complète de la propriété effective, en particulier pour les partenaires des entreprises publiques, et en assurant le suivi de la transparence des contrats. En outre, les États-Unis, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les sociétés minières qui investissent au Congo devraient exhorter le gouvernement congolais à achever la révision du Code minier avec le concours de la société civile.
- **Soutenir la société civile en intensifiant l'aide juridique, la protection et le renforcement des capacités.** L'agence américaine pour le développement international (USAID), les organismes donateurs européens, l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devraient soutenir davantage la démocratie, notamment en renforçant l'assistance juridique et la protection, auprès de la société civile, des organisations professionnelles et des groupes de femmes afin de les aider à veiller plus efficacement au respect de la démocratie et de l'intégrité. En outre, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les donateurs internationaux devraient accroître leur protection des défenseurs des droits de l'homme.



1 Dr Pierre Englebert, professeur H. Russell Smith de relations internationales et professeur de politique africaine au Pomona College, ont apporté un concours notable à l'élaboration de ce rapport.

2 Ces informations de 2011 s'appuient sur la combinaison de trois facteurs mis en évidence par Pierre Englebert, universitaire spécialiste de la politique et du développement africains. Premièrement, dans une étude de A. Batamba Balembu, la corruption à Kinshasa est estimée à 55 % des recettes budgétaires potentielles, soit, par extrapolation, une perte de recettes fiscales s'élevant à 2 milliards de dollars au Congo. Deuxièmement, les pertes dues à l'exploitation minière et pétrolière sont estimées en fonction de la production et du prix, soit environ 500 millions de dollars (voir p. 9 de l'étude du Dr Pierre Englebert ci-dessous). Troisièmement, Dr Pierre Englebert estime que la sous-évaluation des droits miniers génère une perte de 1,5 milliard de dollars par an, des chiffres extrapolés à partir des estimations de l'Africa Progress Panel et des estimations de pertes d'Eric Joyce (1,36 milliard de dollars de 2010 à 2012 et 5,5 milliards de dollars de 2008 à 2011). Ensemble, les pertes totales pour l'État pourraient avoir atteint jusqu'à 4 milliards de dollars sur la période 2011-2012. Cependant, les prix des matières premières et la vente d'actifs ont diminué depuis, de sorte qu'elles sont probablement moins importantes à l'heure actuelle. A. Batamba Balembu cité dans Oasis Tedika Kodila. « Corruption en République Démocratique du Congo : Tyrannie des nombres », *Congo-Afrique*, (Vol. 51, N° 464, avril 2012) ; Pierre Englebert, « Democratic Republic of Congo: Growth for All? », p.10, Johannesburg, The Brenthurst Foundation, septembre 2014), disponible à l'adresse <https://pierreenglebert.files.wordpress.com/2014/11/brenthurst-paper-2014-06-final.pdf>.

3 Selon l'accord sur le plaidoyer conclu entre le département de la Justice américain et OZ Africa Management GP, LLC, une société désignée sous le nom d'« [Associé de la RDC], avec d'autres entreprises, a versé plus d'une centaine de millions de dollars de pots-de-vin aux fonctionnaires congolais en échange d'un accès privilégié et des prix préférentiels pour bénéficier d'opportunités dans le secteur minier contrôlé par l'État en RDC ». Selon un rapport publié par Bloomberg, cet associé de la RDC serait Dan Gertler. Dans l'accord sur le plaidoyer, l'Associé de la RDC est décrit comme « un homme d'affaires israélien ... [ayant] des intérêts importants dans les industries diamantaire et minière en République démocratique du Congo (la RDC). » Accord sur le plaidoyer. N° 16-515 (NGG), *États-Unis contre OZ Africa Management GP, LLC*, Tribunal des États-Unis, Tribunal du District Est de New York, 29 septembre 2016 ; Franz Wild et Keri Geiger, « Diamond Magnate at the Heart of Och-Ziff's Africa Ambitions », Bloomberg, 30 septembre 2016, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-30/the-diamond-magnate-at-the-heart-of-och-ziff-s-africa-ambitions> Global Witness, « Out of Africa », 4 mai 2016, disponible à l'adresse https://www.globalwitness.org/documents/18357/Out_Of_Africa_final_EN.pdf ; Michael Kavanagh, Franz Wild, et Jonathan Ferziger, « Gertler Earns Billions as Mine Deals Leave Congo Poorest Country », *Bloomberg Markets*, 5 décembre 2016, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2012-12-05/gertler-earns-billions-as-mine-deals-leave-congo-poorest>. En réponse à l'un des rapports de Global Witness, le porte-parole britannique de Gertler, Lord Mancroft, a déclaré que tout propos laissant entendre « que Glencore avait offert à M. Gertler un traitement de faveur [avait été] mal interprété » et qu'« il existait des motifs commerciaux légitimes pour chacune des transactions ». Global Witness, « Glencore unfazed by muddy deals », 20 mai 2014, disponible à l'adresse <https://globalwitness.org/en/blog/glencore-unfazed-muddy-congo-deals/>

4 Comité international de secours, « Mortality in the Democratic Republic of Congo », 2007, disponible sur http://www.rescue.org/sites/default/files/resource-file/2006-7_congoMortalitySurvey.pdf

5 Nous nous appuyons en partie sur l'ouvrage de Sarah Chayes, *Thieves of State: Why Corruption Threatens Global Security*, W.W. Norton & Company, Inc., New York, 2015).

6 La citation de Mobutu est attribuée à Michael G. Schatzberg, « The dialects of oppression in Zaire », (Bloomington : Indiana University Press, 1988) dans Jason K. Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters*, Public Affairs, New York, 2012), p. 116.

7 Groupe de la Banque mondiale, « Paying Taxes in Congo, Dem. Rep. », dans « Doing Business: Measuring Business Regulations », disponible sur <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/congo-dem-rep/paying-taxes> (dernier accès en juin 2016).

8 Les expressions anglaises « flip assets » ou « flipping » sont principalement utilisées aux États-Unis pour décrire l'achat d'une propriété immobilière dans le but de la revendre afin de réaliser un profit. Toutefois, il peut être utilisé pour l'achat d'actifs autres que des habitations, notamment des véhicules ou des entreprises. Pour plus d'informations, voir la définition du « flipping », disponible en anglais à l'adresse <http://www.investopedia.com/terms/f/flipping.asp> (dernier accès en septembre 2016). Accord sur le plaidoyer. N° 16-515 (NGG), *États-Unis contre OZ Africa Management GP, LLC*, Tribunal des États-Unis, Tribunal du District Est de New York, 29 septembre 2016 ; Franz Wild et Keri Geiger, « Diamond Magnate at the Heart of Och-Ziff's Africa Ambitions », Bloomberg, 30 septembre 2016, disponible



à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-30/the-diamond-magnate-at-the-heart-of-och-ziff-s-africa-ambitions> Global Witness, « Out of Africa », 4 mai 2016, disponible à l'adresse https://www.globalwitness.org/documents/18357/Out_Of_Africa_final_EN.pdf ; Michael Kavanagh, Franz Wild, et Jonathan Ferziger, « Gertler Earns Billions as Mine Deals Leave Congo Poorest Country », *Bloomberg Markets*, 5 décembre 2016, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2012-12-05/gertler-earns-billions-as-mine-deals-leave-congo-poorest>. En réponse à l'un des rapports de Global Witness, le porte-parole britannique de Gertler, Lord Mancroft, a déclaré que tout propos laissant entendre « que Glencore avait offert à M. Gertler un traitement de faveur [avait été] mal interprété » et qu'« il existait des motifs commerciaux légitimes pour chacune des transactions. » Global Witness, « Glencore unfazed by muddy deals », 20 mai 2014, disponible à l'adresse <https://globalwitness.org/en/blog/glencore-unfazed-muddy-congo-deals/>

9 Accord sur le plaidoyer Cr. N° 16-515 (NGG), *États-Unis contre OZ Africa Management GP, LLC*, Tribunal des États-Unis, Tribunal du District Est de New York, 29 septembre 2016 ; Franz Wild et Keri Geiger, « Diamond Magnate at the Heart of Och-Ziff's Africa Ambitions », Bloomberg, 30 septembre 2016, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-30/the-diamond-magnate-at-the-heart-of-och-ziff-s-africa-ambitions>

10 Pour plus d'informations sur le contexte élargi de ce phénomène, voir Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, Indiana University Press, Bloomington, 1999).

11 L'indice de développement humain a atteint son plus bas niveau en 2000 (0,274), mais depuis s'est légèrement amélioré. En 1980, il s'élevait à 0,336 tandis qu'en 2014, il était de 0,333. Programme de développement des Nations Unies, « Human Development Reports: Congo, Rép. dém. du Congo », disponible à l'adresse <http://hdr.undp.org/fr/countries/profiles/COD> (dernier accès en juin 2015).

12 Crisis States Workshop, « Crisis, Fragile and Failed States Definition Used by the CSRC », London School of Economics (mars 2006), disponible à l'adresse <http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/drc/FailedState.pdf>;

Banque mondiale, « International Development Association, International Finance Corporation, and Multilateral Guarantee Agency Country Assistance Strategy for the Democratic Republic of Congo for the Period FY2013-FY2016 », (12 avril 2013), Rapport N° 66158-ZR, disponible à l'adresse http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/05/16/000350881_20130516171004/Rendered/PDF/66158CAS0Box30C0disclosed050160130.pdf ; International Rescue Committee, « This Week's Voices: Congo, 'a fragile state, not a failed state' », 2 mars 2012, disponible à l'adresse <http://www.rescue.org/blog/weeks-voices-congo-fragile-state-not-failed-state> ; (No<http://www.rescue.org/blog/weeks-voices-congo-fragile-state-not-failed-state>, (Aucun accès autorisé à cette page) ; Woodrow Wilson Center for International Scholars, « The Congo: Working to rebuild a failed state », 30 mars 2006, disponible à l'adresse <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/congo-working-rebuild-failed-state> ; Theodore Trefon, « Failed State: Can DR Congo recover? », BBC News, 21 novembre 2011, disponible à l'adresse <http://www.bbc.com/news/world-africa-15775445> ; Fund for Peace, « Fragile States Index 2015 », disponible à l'adresse <http://fsi.fundforpeace.org/> ; Jeffrey Herbst et Greg Mills, « It's time we admit the Democratic Republic of Congo does not exist », *Foreign Policy*, 24 juin 2013, disponible à <http://foreignpolicy.com/2013/06/24/the-invisible-state/> ; Organisation de Coopération et de Développement Économiques, « Democratic Republic of Congo: Monitoring the Fragile States Principles », disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/countries/democraticrepublicofthecongo/monitoringthefragilestatesprinciples.htm>

13 Ce chiffre n'inclut pas l'aide au maintien de la paix et porte sur la période 2006-2013. Banque mondiale, « Indicateurs du développement mondial » (dernier accès en janvier 2016).

14 La Commission électorale nationale indépendante a reçu 69 millions de dollars sur les 244 millions de dollars budgétés. Gouvernement de la RDC, ministère du Budget. État des Dépenses par Administration et Chapitre : Exécution au 31/12/2015, disponible à l'adresse (www.budget.gouv.cd).